



DOURDANNAIS EN HUREPOIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 SEPTEMBRE 2012

PROCES VERBAL

L'an deux mil douze, le vingt du mois de septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par le Président en exercice, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX

PRESENTS :

BREUX – JOUY : Pascale BOUDART, Nicole GOMES-COELHO, Fernando RODRIGUES

CORBREUSE : Christophe MAZOUÉ, Patricia MILLOCHAU, Denis MOUNOURY,

DOURDAN : Maryvonne BOQUET, Eric CHARRON, Daniel CATALAN, Jean-Pierre DELPOUVE, Jean-Jacques DULONG, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Michel TANGUY, Christiane PATURAUD,

LA FORET LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH, Marie-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN,

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Claude VANNIER-RUHIER

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Maryse DI MAIO, Carine HOUDOUIN,

ROINVILLE S/DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Elisabeth GAURIAT, Yannick HAMOIGNON

SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Sophie d'AUX de LESCOUT, Remy BOYER, Jean-Pierre DELAUNAY, Jocelyne GUIDEZ, Dominique TACHAT,

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE,

SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE,

1^{ère} convocation adressée le 31 aout 2012

Ordre du jour et documents de travail transmis le 14 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 40

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe MAZOUÉ

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2012, a été adressé en son temps à chaque conseiller communautaire. Aucune observation n'étant à formuler, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

❖ **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé et les explications sollicitées pour chaque décision, les explications sollicitées, le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire en a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ **PREMIER RENDU DE L'ETUDE PETITE ENFANCE PAR LE CABINET ANATER**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, Vice présidente chargée de l'enfance,

Pour mémoire il est ici rappelé que le dossier « petite enfance » fait l'objet d'une étude approfondie visant à définir un « SCHEMA D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE et de l'ENFANCE » et que cette même étude a été étendue à la JEUNESSE, dans un souci de cohérence,

L'engagement dans cette démarche répond à une nécessité ressentie par les élus de structurer le développement de l'offre de service autour de l'enfance et la jeunesse,

Dans une logique partenariale permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et les partenaires institutionnels selon des lignes politiques et stratégiques clairement identifiées.

Cette démarche doit en premier lieu permettre de définir les « contours » de l'action communautaire en matière d'enfance/jeunesse ; elle est aussi l'occasion de définir une stratégie et un programme d'actions partagées permettant de mieux répondre aux besoins de toutes les familles du territoire.

La mission confiée au cabinet ANATER est structurée en trois principales étapes :

- **ETAPE 1** : réalisation d'un diagnostic prospectif sur l'offre et les besoins d'accueil de l'enfance/jeunesse. Ce diagnostic doit permettre de dégager les limites de l'action localement menée et les principaux enjeux de développement pour chaque thématique.
- **ETAPE 2** : définition d'une stratégie communautaire dédiée au développement des services d'accueil /jeunesse dans un cadre politique à moyen et long terme,

- **ETAPE 3** : formalisation d'un programme d'actions proposant une première déclinaison opérationnelle de la stratégie de développement précédemment validée par les conseillers communautaires,

Nous sommes, ce jour, à la fin de l'étape 1.

Le bureau d'études ANATER développe devant le conseil communautaire le déroulé de leur mission :

1°) présentation des principaux éléments de contexte caractérisant le territoire de la communauté de communes,

2°) lecture comparée de l'offre de services et des besoins sociaux et les premiers enjeux de développement.

Pour aboutir à ce premier rendu, le bureau d'études ANATER a réalisé :

- des entretiens individuels avec chacun des Maires,
- des entretiens individuels avec les principaux partenaires institutionnels (CAF, DDCS, MSA, MDSI et PMI),
- 5 tables rondes avec les habitants et les adolescents,
- 2 ateliers de travail techniques associant les opérateurs de services et partenaires institutionnels,
- des recherches documentaires et des entretiens complémentaires avec les élus et services,

Il convient de noter qu'en juin 2012, le territoire de la CCDH comptait 192 assistantes maternelles du secteur privé pour 518 places et 30 assistantes maternelles salariées des communes de DOURDAN et ST-CHERON, pour 87 places.

La création de RAM paraît (comme cela avait été préconisé déjà l'an dernier) une nécessité répondant au besoin des familles pour les aider dans leurs recherches et leurs démarches administratives mais aussi aux besoins des assistantes maternelles dans l'idée de leur permettre d'accéder à une « professionnalisation » de leurs fonctions et réussir la socialisation des jeunes enfants.

Chaque conseiller communautaire a été destinataire du rendu de la première étape portant un diagnostic tant sur la petite enfance que sur l'enfance et la jeunesse ; ce même diagnostic peut être consulté au siège de la CCDH.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Maryvonne BOQUET, Carine HOUDOUIN, Christophe MAZOUÉ, Pascale BOUDART, Jean-Jacques DULONG, Olivier LEGOIS, Claude VANNIER-RUHIER, les conseillers communautaires donnent acte du franchissement de cette première étape, se rappelant qu'ils débattront de la deuxième phase dite « définition d'une stratégie communautaire » lors du conseil du 18 octobre prochain.

❖ **MODIFICATION DES STATUTS**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Le transfert de la compétence « PETITE ENFANCE » passe par une modification des statuts ; cette modification permettra le transfert du personnel et des équipements nécessaires au fonctionnement.

L'article 4 des statuts relatifs aux « compétences » est étoffé du paragraphe suivant :

- *création, extension et gestion des équipements et services liées à la petite enfance, existants et futurs*

Sont concernés actuellement :

- . la HALTE GARDERIE (SAINT-CHERON)*
- . le MULTI ACCUEIL (DOURDAN)*
- . les services « CRECHES FAMILIALES »*

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Olivier LEGOIS, les membres du conseil communautaire approuvent les statuts annexés y compris divers ajustements concernant les ajouts induits par l'intégration des 4 communes, ainsi que quelques modifications de forme.

Ce vote intervient à la majorité (2 voix contre : Maryvonne BOQUET, Jean-Jacques DULONG)

** Petit rappel de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales : « les transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans des conditions de majorité requise pour la création de l'EPCL . Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCL, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable »*

❖ **HUDOLIA - ACTIVITES NOUVELLES + TARIFS**

Rapporteur : Sophie d'AUX DE LESCOUT, Vice présidente chargée de la gestion d'HUDOLIA

En introduction aux débats, le rapporteur dresse le bilan de l'été 2012.

Hudolia est maintenant ouvert depuis plus d'un an.

Il faudrait bien entendu deux ou trois années de recul pour élaborer une vraie démarche de rentabilité de l'équipement mais déjà la période estivale peut servir de test.

Chacun sait que la météo influence la fréquentation ; le temps désastreux de la première quinzaine de juillet ne nous a pas rendu service, malgré cela, l'été a été d'un rapport convenable.

Le bilan de l'été est présenté en fonction des entrées, des achats de produits, des fréquentations par tranches horaires.

Ce bilan amène différentes réflexions qui vont être menées conjointement par la CCDH et la société ELLIPSE.

Certaines pistes ont déjà été travaillées et des propositions nouvelles sont proposées, elles seront vues en deux temps : **CÔTÉ PISCINE** et **CÔTÉ BIEN-ÊTRE**.

CÔTÉ PISCINE :

Après un très large débat et les interventions de : Philippe DJOURACHKOVITCH, Eric CHARRON, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Pierre DELPOUVE, Valérie LACOSTE, Dominique ECHAROUX, Daniel CATALAN, Dominique TACHAT, Olivier LEGOIS, Remy BOYER, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (2 abstentions : Jean-Pierre DELPOUVE, Daniel CATALAN) de voter de nouveaux tarifs décrits ci dessous :

- **FORFAIT FAMILLE** « le samedi, les parents invitent leurs enfants » *
 - **CCDH** : 2 adultes/3 enfants moins de 12 ans : 10 €
 - **Hors CCDH** : 2 adultes/3 enfants moins de 12 ans : 12 €

** ticket acheté le samedi entre 10H00 et 11H30, valable la journée*

- **COURS D'AQUABICKING** (Réservation obligatoire)
 - 12€ /heure
 - 8€ /heure pour les détenteurs pass HUDOLIA et pass SERENITE

Les membres du conseil complètent également le règlement en ce qui concerne la validité des cartes d'abonnement, des chèques cadeaux, l'absence aux cours.

CÔTÉ BIEN ÊTRE :

1°) SOINS

Après un très large débat et les interventions de Alain DESOUTER, Dominique ECHAROUX, Olivier LEGOIS, Jeannick MOUNOURY, Maryvonne BOQUET, Jean-Pierre DELAUNAY, et lecture intégrale faite d'une lettre émanant des instituts NANOU, ISABELLE et ANTOINETTE –COIFFURE,

Après un vote à bulletin secret, il est décidé de ne réaliser aucun soin du visage, ni d'épilation dans les locaux d'HUDOLIA.

Par contre, la grille tarifaire des produits « Sens de MARAKECH » est adaptée par rapport aux prix d'achat hors taxes de ces mêmes produits.

De plus, le conseil communautaire autorise les ventes promotionnelles.

❖ **PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD ESSONNE**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président,

Le Pacte est un dispositif régional permettant de financer des actions par la Région, le Département et les EPCI, qui ne pourraient voir le jour à la seule initiative des territoires. Ces actions se déroulent sur le long terme.

Elles permettent de soutenir un programme partenarial de développement associant le développement économique, l'innovation, l'emploi, les déplacements, l'apprentissage et la formation.

L'ensemble du rapport du Pacte a été voté par l'Assemblée Départementale le 2 juillet 2012 et la signature entre la Région, le Département et les chambres consulaires a eu lieu samedi 15 SEPTEMBRE 2012 à ETAMPES

- PERIMETRE :
 - 98 communes
 - 157 700 habitants
 - 6 intercommunalités : CCDH, Juine et Renarde, Etampois, Vallée de l'Ecole, Vallée de l'Essonne, le Siepade de Méréville

- LES PARTENAIRES ASSOCIES :

L'Etat, la Région, le Département, le PNR du Gâtinais, l'Agence pour l'Economie en Essonne, les chambres consulaires, les entreprises, les partenaires économiques : mission locale etc....

- LES 5 ETAPES DU PACTE :
 - Diagnostic
 - Stratégie
 - Plan d'action
 - Financement
 - Mise en œuvre et suivi

- PLAN D'ACTION SUR 3 ANS :
 1. Renforcer les réseaux d'entreprises,
Pérenniser le tissu économique et aider à la création d'entreprises,
Adosser les politiques d'emploi et de formation aux besoins et aux projets,
 2. Optimiser les conditions d'accueil et d'implantation des entreprises,
Définir un aménagement économique au sud-Essonne, notamment aménagement numérique,
Politique de promotion, communication, prospections économiques
 3. Economie verte
Stratégie touristique sud-Essonne
Agriculture de proximité
Filières énergétiques
Utiliser les opportunités liées aux agro-matériaux
Structurer un pôle industriel sud-essonniens lié au traitement et à la valorisation des déchets
 4. Accroître les services
Transport à la demande
Plan de déplacements
Renforcer l'Economie sociale et solidaire

- FAIRE SIMPLE ET PRATIQUE :

Les bénéficiaires du Pacte sont à 50% les entreprises et à 50% les particuliers.

L'Agence pour l'Economie en Essonne assure pour le moment la gouvernance de la préparation du pacte avec beaucoup de sérieux et d'efficacité.

Reste à définir rapidement « un directoire de gouvernance » qui, pour les politiques, serait composé des Présidents de Communauté de Communes ainsi que 2 à 3 délégués par Communauté de Communes, pour assurer la participation aux réunions qui seront nombreuses .

Evidemment, les développeurs économiques des Communautés de Communes auront toute leur place dans cette structure.

- LE BUDGET DU PACTE EST IMPRESSIONNANT :

1^{ère} année :

- Département :	226 400 €
- Région :	769 300 €
- EPCI :	265 396 €

2^{ème} année :

- Département :	210 400 €
- Région :	738 800 €
- EPCI :	291 396 €

3^{ème} année :

- Département :	180 400 €
- Région :	750 300 €
- EPCI :	261 300 €

Soit 818 188 € pour les EPCI

- PLUSIEURS SCENARIOS ONT ETE PROPOSES POUR FIXER LA PARTICIPATION DES EPCI

Celui retenu est un savant calcul à partir du nombre d'habitants et du montant de la CET, Il représente pour la CCDH, les montants suivants :

1 ^{ère} année :	57 905 €
2 ^{ème} année :	63 578 €
3 ^{ème} année :	57 032 €

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Jeannick MOUNOURY, Jean-Pierre DELAUNAY, Christophe MAZOUÉ, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire acceptent le programme d'actions du PACTE SUD ESSONNE et valident la participation financière à hauteur de 178 517 € pour les trois années du PACTE.

❖ **FEADER (FOND EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL)**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Pour mémoire, il est rappelé l'objectif de la délibération prise à l'unanimité le 17 décembre 2009 relative à l'appel à projet organisé par le DRIAIF Ile de France (dit FEADER)

Cet appel à projet auquel a effectivement participé la CCDH s'articulait sur 4 axes :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural
- Axe 3 : qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale
- Axe 4 Leader : dispositif particulier consistant à développer une méthode de travail pour les territoires ruraux.

La CCDH a élaboré sa demande de subvention sur l'axe 3 et une promesse de subvention à hauteur de 110 000 € sur 3 ans nous a été octroyée.

Une première étape a été franchie et nous avons obtenu une subvention de 57 000 €. Le dossier de justification vient d'être finalisé par une stagiaire de 3^{ème} cycle, accueillie à la CCDH pendant 4 mois.

Le « droit à subvention » restant (110 000 € - 57 000 €) est de 53 000 €

Il est proposé de transmettre ce droit à subvention au PACTE pour le développement du territoire Sud Essonne.

Considérant que c'est à travers cette instance de réflexion que de nouvelles actions pourront se développer pour l'ensemble du territoire Sud Essonne.

Après avoir entendu le rapporteur, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire, autorisent le transfert du droit à subvention vers le PACTE SUD ESSONNE,

❖ **AVIS SUR LE SAGE ORGE YVETTE**

Rapporteur : Claude VANNIER-RUHIER, Vice Président,

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent ; il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il doit bien entendu être compatible avec les SDAGE (SCHEMA DIRECTION D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Pour ce qui nous concerne le projet de SAGE de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés, a été adopté par la CLE (COMMISSION LOCALE DE L'EAU) le 15 septembre 2010,

Le territoire du SAGE couvre une large surface puisqu'il regroupe 681 communes.

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention d'Eric CHARRON, le projet de SAGE est adopté, à l'unanimité, mais en soulignant 5 réserves, notamment celle sollicitant la création d'une carte de vulnérabilité de la nappe de Beauce,

❖ **RAPPORTS D'ACTIVITES :**

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| - ERDF
- GRDF
- SICTOM | } | <i>l'intégralité des rapports est disponible au siège de la CCDH</i> |
|------------------------------|---|--|

Après avoir entendu les rapporteurs (Jeannick MOUNOURY pour ErDF et GrDF, et Dominique ECHAROUX pour le SICTOM) les membres du conseil communautaire donnent acte de cette communication.

❖ **MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DE CERTAINS BATIMENTS :**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président,

Pour permettre la réalisation des travaux sur le stade du Boulay (ravalement) et sur le futur centre de loisirs des Sangliers, des autorisations d'urbanisme sont nécessaires :

- Une déclaration préalable de travaux pour le ravalement du stade
- Une demande de permis de construire pour le futur centre de loisirs

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Eric CHARRON et Jocelyne GUIDEZ, Jean-Pierre DELAUNAY, a l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer et déposer au nom de la CCDH, ces documents administratifs, le moment venu.

Pour mémoire il est rappelé que les travaux du stade sont prévus au BP et que les travaux du centre de loisirs, évalués à hauteur de 200 000 €, seront inscrits au BP 2013 sur une seule année budgétaire. Ils font actuellement l'objet d'une procédure de consultation.

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Avis technique sur le projet SDRIF**

Rapporteur : Olivier LEGOIS, Vice président chargé de l'aménagement du territoire,

La Communauté de communes a été sollicitée mi juillet pour un avis technique à rendre avant le 05 septembre 2012 sur ce document d'importance tant par ces implications futures que par sa consistance.

Compte tenu de cette sollicitation, certes au moment délicat de la période de vacances estivales, la CCDH a décidé de s'attacher à une analyse des points la concernant directement considérant que les demandes émises pourront être prises en compte avant la présentation du document de projet définitif à l'organe délibérant de la région.

Pour se faire, notre collègue Christophe BARBARA, conseiller communautaire suppléant pour la commune de BREUX JOUY a pris en charge ce dossier avec l'aide de notre stagiaire Anne DEMONCEAUX.

Nous les remercions sincèrement d'avoir étudié et analysé ce document complexe.

Une présentation a été faite le 1^{er} Août à la commission Aménagement du Territoire élargie aux Maires disponibles.

Les échanges ainsi que les réflexions complémentaires des élus des différentes communes au cours du mois d'Août ont abouti à la rédaction de l'avis technique communiqué dans son intégralité à tous les conseillers communautaires.

Afin que nos propositions soient étudiées comme il se doit, l'avis a été rendu le plus synthétique possible pour permettre aux services instructeurs une meilleure efficacité de traitement.

Ainsi, plusieurs documents ont été mis en annexe et pourront être consultés pour approfondissement de la démarche entreprise.

- **QUESTIONS DIVERSES**

HUDOLIA : questionnement sur la possibilité d'autoriser les JSP à préparer leur examen de natation

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

BUREAU (2^{ème} et 4^{ème} **mercredi** du mois) 8 H 30

Mercredi 10 octobre
Mercredi 24 octobre

COMMISSIONS :

Commission PETITE ENFANCE	1 ^{er} Octobre	15 heures
Commission PETITE ENFANCE	8 octobre	14 heures
Commission PETITE ENFANCE	5 novembre	15 heures
Commission FINANCES	9 octobre	18 heures
Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	23 octobre	18 h 30 (à Roinville)

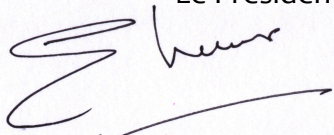
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 18 OCTOBRE	RICHARVILLE
Jeudi 15 NOVEMBRE	SAINT CHERON
Jeudi 13 DECEMBRE	Lieu à déterminer

BUREAU (2ème et 4ème **mercredi** du mois) 8 h 30

Le BUREAU	au siège - 08 h 30
Les COMMISSIONS	au siège, aux heures précisées
Le COMITE DE SUIVI HUDOLIA	à HUDOLIA, aux heures précisées
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE	à 20 heures 30 dans les communes

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 21 septembre à 00 h 45.

Le Président

Dominique ECHAROUX